

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 30

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Honneur pour Honneur
Autor: Stéphane, Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Nicolas de Diesbach

ou

un Bernois refusé comme évêque de Bâle

Christophe d'Uttenheim fut élu le 1^{er} décembre 1502, à Bâle, comme évêque de cette ville par le grand Chapitre. Originnaire de Strasbourg, Christophe d'Uttenheim fut recteur de la célèbre Université de Bâle, fondée par le pape Pie II, puis vicaire capitulaire du diocèse et enfin prince-évêque.

En 1503 il vint à Porrentruy, en prit possession comme souverain temporel et confirma aux bourgeois les franchises que ses prédécesseurs leur avaient octroyées. Ce fut ce prince qui organisa la police de la ville par un règlement très sage. Porrentruy, sous son règne, voyait s'accroître sa fortune publique, par les privilèges impériaux que l'évêque avait obtenus en faveur des bourgeois. Trois années après l'organisation de la police, la ville de Porrentruy fut cruellement éprouvée par un incendie qui détruisit plus de cent maisons.

Le prince apprit avec douleur ce cruel événement. Il était lui-même douloureusement éprouvé. Les dettes que l'Évêché avait dû contracter après le tremblement de terre de 1356 n'étaient pas soldées et l'évêque se débattait en vain contre les embarras financiers que les années ne faisaient qu'augmenter sans remède. Christophe d'Uttenheim avait pu racheter le château et la seigneurie de Pfeffingen en payant à la ville de Soleure 17 000 écus d'or que devait Henri, comte de Thierstein.

Le comte n'avait pas d'héritier direct et en

vertu des lois de l'empire le beau comté de Thierstein devait revenir à l'Évêché. L'empereur Maximilien, par un décret impérial, avait investi l'évêque de Bâle du comté, à la mort d'Henri de Thierstein. Mais les Soleurois avaient pris les devants et s'étaient emparé de Thierstein et déclaraient ce comté de bonne prise, parce que le comte Henri, disaient ils, était leur combourgeois. Soleure menaçait même l'évêque de s'emparer du Birseck et de la vallée de Laufen.

Le pauvre évêque ne pouvait seul s'opposer à de nouveaux envahissements et faire face aux embarras de la situation. Craignant que les Soleurois fassent subir au restant de ses Etats le sort de Thierstein, Christophe d'Uttenheim demanda un coadjuteur qui par sa fortune, ses alliances, son énergie, aurait assez d'autorité pour en imposer aux Soleurois.

Il désigna Nicolas de Diesbach. Ce dignitaire était bernois, issu d'une famille illustre et puissante. Il réunissait à une grande et opulente fortune de hautes qualités personnelles. Prévôt de la collégiale de St. Urs à Soleure il était en même temps grand doyen du Chapitre de Bâle. Christophe d'Uttenheim le présenta au St-Siège. Le pape agréa le choix de l'évêque de Bâle et assura au nouveau coadjuteur la succession de Christophe d'Uttenheim. A cette nouvelle, toute la ville de Bâle s'agita. Les Seigneurs et les nobles de l'Évêché, surtout les vassaux de la maison d'Autriche firent une violente opposition au sacre et à l'installation du futur évêque et prince de Bâle. Ils ne voulurent jamais reconnaître Nicolas de Diesbach comme coadjuteur de Christophe d'Uttenheim et comme futur évêque et prince de Bâle, par la seule raison qu'il était *Bernois*. Ils le déclaraient

pour ce motif tout à fait incapable de devenir leur évêque et leur seigneur. Ils refusèrent le serment de fidélité et les peuples de l'évêché se rangèrent au sentiment si formellement exprimé de la noblesse vassale de Bâle. « Nons ne voulons pas d'un suisse et d'un Bernois pour souverain » criaient on de toute part. Epouvanté le vieil évêque, Christophe d'Uttenheim, dut se résigner. Nicolas de Diesbach de Berne, devant ce refus formel de serment de fidélité, dut forcément résigner la dignité qui venait à peine de lui être accordée. On lui assigna une pension de 500 écus d'or qu'on prit sur la mense épiscopale qui en fut chargée pendant 24 ans.

Les Bernois avaient en vain protesté contre l'otracisme qui frappait leur combourgeois. Nicolas de Diesbach se démit de ses charges et quitta Bâle où l'agitation était en permanence. Il se retira à Besançon où il mourut en odeur de sainteté, le 15 juin 1550, âgé de 72 ans. Il avait fait restaurer la chapelle de Ste-Catherine dans l'église métropolitaine de St-Etienne, aujourd'hui détruite. Il y fonda des messes canoniales pour chaque jour et choisit ce sanctuaire comme lieu de sa sépulture.

Christophe d'Uttenheim dut reprendre le fardeau dont il s'était déchargé sur Nicolas de Diesbach. Bientôt la réforme gagna Bâle. Le séjour de cette ville lui devenant insupportable, il se retira à Porrentruy, à l'extrême frontière de ses Etats pour y terminer sa triste carrière. Enfin, accablé de vieillesse il envoya au grand Chapitre de Bâle sa démission en règle. Les Chanoines l'acceptèrent en lui assignant une pension annuelle de 200 florins d'or. La ville de Delémont lui fut désignée pour le lieu de son séjour. Le vieil évêque

rendre l'air plus respirable; et d'un autre côté, il ne la redoutait pas moins, se demandant quelle contenance il ferait en apprenant cet événement qu'il devait avoir l'air d'ignorer, et dont peut-être il avait été le seul témoin.

La partie se continuait sans entrain entre les deux hommes. Une vague menace semblait flotter dans l'atmosphère lourde de la pièce close. Chantal avait repris sa broderie, mais son aiguille, si active d'ordinaire, s'immobilisait entre ses doigts. Attristée de l'horrible soupçon qui planait sur Gauthier, la jeune fille regardait pensive les tisons qui se mouraient dans l'âtre après avoir donné leur chaleur, et elle se demandait avec terreur si son jeune et ardent amour n'était pas destiné, lui aussi, à tomber en cendres à peine éclos.

La voix fiévreuse de son père la fit soudain tressaillir.

— N'avez-vous rien perdu ici cette nuit ?

— Oh ! Oh !... vous vous faites une piètre idée de l'endurance d'un soldat français, pour me juger plus sensible que vous ne l'êtes vous-même à la fatigue d'une nuit blanche.

— Mais j'ai dormi jusqu'à neuf heures ce matin, moi en revanche; tandis que vous, vous n'avez pas eu le loisir de fermer les yeux un instant, je gage !

Une ombre passa sur le visage de l'officier. Le silence gardé par M. de Verneuil lui causait un malaise que ne parvenait pas à dissiper la souriante amabilité de Chantal.

Assurément, le vol dont avait été victime le banquier avait de quoi le rendre soucieux ! Mais comment, lui si confiant d'ordinaire, ne lui parlait-il de rien ? Aurait-il découvert Luc et voulait-il faire le silence sur la mauvaise action de son fils ?... Le jeune homme se perdit en conjectures. Il désirait cette confiance comme on soupire après le coup de tonnerre qui, éclatant soudain dans une atmosphère chargée, d'électricité, doit

Feuilleton du *Pays du dimanche* 28

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

La voix de Gauthier l'empêcha de formuler sa pensée.

— Je suis un peu en retard, je crois ! fit le jeune homme après le bonsoir échangé.

— Très en retard même, nous n'espérons plus avoir le plaisir de vous voir ce soir ! répondit aimablement Chantal en lui serrant la main.

Il sourit au beau regard limpide qui se fixait sur lui.

— Vous ne me croyiez cependant pas aux arrêts ?

— Pas précisément !... Sauf à ceux que par compassion aurait pu vous infliger Morphée.

était à peine installé qu'il mourut le 16 mars 1927. On l'enterra à l'entrée du Chœur, dans l'église paroissiale de St Marcel, à Delémont. A. D.

Deux Zola

Décidément ce sera un grand homme : les Français placent Zola au Panthéon ! Qui eût dit qu'on se servirait de ce pornographe pour une apothéose. Il n'y a pas jusqu'à ses propres thuriféraires qui, au fond, n'en soient un peu gênés. Que dire par exemple d'un des plus... académiciens d'entre eux, Anatole France, qui a fait l'autre jour, l'apologie de Zola au nom de « ses amis intimes ». Il s'est écrié notamment :

« Le jour est proche où d'autres célébreront devant le bronze du maître, son œuvre épique. C'est l'auteur de la lettre « J'accuse » qu'au lendemain des réparations tardives nous sommes venus saluer de son repos.

« Esprit généreux et lucide, Zola se montra, dans la défense d'un innocent, aussi grand par la clarté de sa raison que par la fermeté de son courage. Rien de cette affaire, obscurcie à dessin, ne lui avait échappé. Les criminels étaient nombreux et puis-sants. Il vit le danger et il y marcha. En découvrant, au prix de son repos, au péril de sa vie, la Vérité voilée et la justice ensevelie, il a bien mérité de sa patrie et de l'humanité. »

Or, c'est le même Anatole France qui, avant « l'Affaire », portait cet autre jugement sur le même Zola :

« Il ignore la beauté des mots comme il ignore la beauté des choses, écrivait le futur préfacier des discours de Combes... « Il prête à tous ses personnages l'affolement de l'ordure. En écrivant la « Terre », il a donné les « Géorgiques » de la crapule...

« Son œuvre est mauvaise, et il est un de ces malheureux dont on peut dire qu'il « vaudrait mieux qu'ils ne fussent pas nés... » « Je ne lui nierai point sa détestable gloire. Personne avant lui n'avait élevé un si haut tas d'immondices.

« Jamais un homme n'avait fait un pareil effort pour avilir l'humanité », insul-

demandait-il au lieutenant, en l'enveloppant d'un regard scrutateur.

— J'ai dû laisser tomber un rien qui m'était bien cher, répondit-il simplement, car j'ai cherché vainement en rentrant à la maison la fleur que vous m'avez permis de relever, et je ne l'ai plus trouvée, ajouta-t-il en s'adressant du regard à M^{lle} de Verneuil.

— Beaucoup de fleurs se ressemblent. Je n'aurais pas reconnu le propriétaire de celle dont il s'agit si elle n'eût été accompagnée d'un mouchoir portant vos initiales.

— Je ne me suis pas aperçu de la disparition du mouchoir. Je n'ai eu, du reste, que le temps de changer d'uniforme en rentrant ce matin avant d'aller au quartier.

— A quelle heure êtes vous parti d'ici et rentré chez vous ?...

Chantal se leva, frémissant intérieurement pendant ce rapide interrogatoire où sa propre vie lui paraissait suspendue aux réponses faites par le jeune homme.

— Je vais préparer le thé, dit-elle, tout le monde ici a plus ou moins besoin de repos.

« ter à toutes les images de la beauté et de l'amour, nier tout ce qui est bon et bien. « Jamais l'homme n'avait méconnu à ce point l'idéal des hommes. » M. Zola est « digne d'une profonde pitié ».

Ainsi, voilà l'homme qui, d'après Anatole France, a avili l'humanité qui, maintenant « a bien mérité de l'humanité ».

Quant à l'œuvre de l'auteur des « Géorgiques de la crapule », elle devient épique.

Vit-on jamais de plus cyniques pîtres se moquer plus impudemment de la France et des Français.

Morsures de serpents venimeux

Les serpents de nos régions sont loin d'être redoutables comme ceux des pays chauds.

L'Australie, l'Amérique du Sud et l'Inde se disputent le privilège d'abriter les espèces les plus dangereuses. D'après les statistiques du gouvernement Anglais, dans l'Inde seule, plus de vingt mille personnes succombent chaque année aux morsures des janas, cobras capels bangares et autres reptiles. A la Martinique, le Bothreps ou fer de lance; en Algérie, la Vipère céraste, au Soudan le Naja, font beaucoup de victimes, surtout parmi les populations indigènes. Les serpents venimeux ne sont représentés en France que par la vipère dont la morsure cruelle, souvent assez bénigne, est parfois mortelle.

L'an dernier un pauvre braconnier des environs de Rodéz, Couberton, mourut dans des circonstances assez touchantes. Il chassait avec son chien lorsque ce dernier, qu'il affectionnait beaucoup, fut mordu par une vipère. Le braconnier, qui n'avait sur lui aucun spécifique contre le venin des ophiétiens, s'empêcha de sucer la plaie de son chien, et ce dernier intantamment soulagé, recommença à chasser. Malheureusement, Couberton avait des aphés dans la bouche, et son dévouement devait lui coûter la vie. A peine rentré chez lui, il éprouva des douleurs très vives; la tête s'enfla et bientôt après, il mourut.

Le venin est contenu dans des glandes sur lesquelles sont implantées deux dents mesolabes creusées d'un canal qui va de la base à la pointe. Quand l'animal ne redoute

Le banquier acquiesça du geste, sans cesser d'examiner avec attention la physionomie de son jeune partenaire.

— J'ai été surpris de trouver ce matin dans mon bureau les objets dont je vous parle, continua-t-il négligemment, tenait l'officier sous son regard.

Celui-ci pâlit affreusement.

— Dans votre bureau?... répéta-t-il lentement en passant la main sur son front, comme si ce mouvement avait la puissance de chasser une obsédante vision.

— Exactement là, et point ailleurs !.... affirma d'un ton glacial le banquier, à l'observation duquel l'officier ne s'échappait pas le trouble du jeune homme.

— J'aurais voulu, pour tout au monde, ne pas trouver là aujourd'hui les objets en question, reprit-il après un court silence pendant lequel l'officier se sentait défaillir. Et sans autre préambule :

— Gauthier, continua-t-il gravement, une somme importante m'a été dérobée cette nuit, ou plutôt ce matin, car les bougies allumées, dont une mèche fumait encore, m'ont permis d'établir assez exactement

aucun danger, il tient les crochets couchés dans l'intérieur de la cavité buccale; mais s'il veut se défendre, il les redresse et, frappant de tout le haut du corps, comme d'un marteau, les implante profondément dans le corps de son adversaire. La pression produite par le choc fait écouler au fond de la plaie quelques gouttes de venin. La morsure des serpents occasionne une douleur très vive suivie d'engourdissement et de crampes. Des défaillances, des syncopes se produisent ensuite très rapidement. Lorsque la quantité de venin inoculée est assez considérable pour donner la mort, la respiration ne tarde pas à devenir anxieuse, pénible. Le pouls est petit, irrégulier, la vue troublée, ainsi que l'intelligence, le corps est baigné d'une sueur froide, visqueuse. La bouche se contracte, devient baveuse, la langue se gonfle les lèvres se serrent, puis le blessé tombe dans le coma et expire au bout de quelques heures.

Sitôt après la morsure, il faut appliquer une ligature au dessus de la plaie, c'est-à-dire entre elle et le corps, puis élargir la piqûre jusqu'au fond, la laver à grande eau, la faire abondamment saigner, enfin la cautériser profondément avec le nitrate d'argent ou mieux encore avec un morceau de fer rougi à blanc.

Faire tenir le malade dans un lit bien chaud, le gorger de boissons alcooliques chaudes, de façon à provoquer une sudation et une imction abondante. Le venin est soluble dans l'alcool, et il convient de l'éliminer au plus vite.

Après dix ans de patientes études poursuivies à l'Institut Pasteur de Saigon à Paris, et enfin à Lille, un bactériologiste distingué, le docteur Calmette, a déterminé exactement une méthode sérothérapique, qui donne aujourd'hui des résultats remarquables, et s'applique à toutes les espèces de serpents venimeux, car le principe toxique de tous les venins est invariablement le même. Il n'y a que des variations de toxicité suivant les espèces. C'est ainsi que s'il est nécessaire d'employer 4 milligrammes de venin de vipère de France pour tuer un lapin dans un temps déterminé, il suffit de un quart de milligramme de venin de cobra capel de l'Inde, pour produire le même effet dans un temps égal.

Suivant la méthode employée pour la guérison de la diphtérie, le docteur Calmette chercha un sérum spécial capable d'annihiler dans l'organisme les effets du venin.

Pour préparer ce sérum, il fallait d'abord

l'heure à laquelle on s'est introduit chez moi. Qui a commis le vol ?... Je l'ignore ! J'en aurais immédiatement informé le Parquet si, n'ayant trouvé sur place des objets vous appartenant, je n'avais eu l'espoir que vous puissiez me donner quelques renseignements pouvant me mettre sur la trace du coupable. Ne pouvez-vous me fournir aucun indice ?

— Pas le moindre, monsieur, fit le jeune homme, dont une sueur froide couvrait le visage.

Il eût été assurément plus habile de sa part de feindre l'étonnement. Mais bien qu'il se rendit confusément compte que cette façon de répondre l'accusait, il était trop loyal et trop franc pour pouvoir jouer la surprise à l'annonce de ce fait dont il avait eu le malheur de se trouver témoin.

— Comment expliquez-vous la présence de votre mouchoir sur le lieu même du vol ?... insista avec irritation M. de Verneuil.

Un jet de sang empourpra soudain le visage de Gauthier. Il commençait à comprendre la gravité du soupçon qui pesait sur lui; se levant, il fixa sur le banquier un regard